

30. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$754,000.

Enquêtes et recherches minières et métallurgiques—

35. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la part du Canada dans les frais du Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux et \$50,000 en subventions pour aider à la recherche dans les universités canadiennes sur les mines et le traitement des minéraux, \$5,736,000.

35b. Administration, fonctionnement et entretien, \$49,000.

40. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$653,000.

40b. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$261,000.
Levés et recherches géographiques—

Levés et recherches géographiques—

45. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité permanent canadien des noms géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale, la cotisation du Canada à l'Union géographique internationale, et des subventions selon le détail des affectations, \$758,000.

Recherches astronomiques et géophysiques—

50. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, la cotisation du Canada à l'Union astronomique internationale, et des subventions selon le détail des affectations, \$2,433,800.

55. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$1,749,000.

55b. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$1,414,000.

Généralités—

60. Étude de la plate-forme continentale polaire, \$1,657,200.

62d. Paiement de subvention à la *San Antonio Gold Mines Limited* pendant les années financières 1965-1966 et 1966-1967 conformément à un accord conclu entre le ministre des Mines et Relevés techniques, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et le Gouvernement du Manitoba, en vertu duquel le montant total de la subvention doit être supporté à parts égales par le Gouvernement du Canada et par le Gouvernement du Manitoba, les montants versés par le Gouvernement du Canada ne devant pas dépasser \$45,000, \$45,000.

B—Office fédéral du charbon—

65. Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon, \$183,000.

70. Subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques, \$600,000.

70b. Subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques, \$130,000.

75d. Extension de l'autorisation accordée par le crédit 75b des Mines et Relevés techniques, de la

Loi des subsides n° 10 de 1964 pour augmenter à \$22,500,000 le montant qui peut être dépensé annuellement au cours de chacune des cinq années financières commençant le 1^{er} jour d'avril 1965 et se terminant le 31^e jour de mars 1970 relativement au transport du charbon, en conformité du règlement que pourra édicter le gouverneur en conseil, afin de permettre la livraison du charbon canadien aux marchés prescrits à un prix qui puisse affronter la concurrence du charbon importé et des résidus de pétrole importés; crédit supplémentaire requis pour 1965-1966, \$7,557,000.

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

Ressources hydrauliques—

30. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des frais du conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie, et autorisation de faire des avances recouvrables, à concurrence du total des parts de la province du Manitoba et de la province d'Ontario du coût des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul, ainsi que les parts d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs du coût des levés hydrométriques, \$3,638,000.

30d. Administration, fonctionnement et entretien, \$168,500.

35. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts des organismes provinciaux et extérieurs du coût des levés hydrométriques, \$989,400.

40. Subventions aux provinces pour la construction de digues et autres ouvrages destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux ententes conclues entre le Canada et les provinces, \$9,400,000.

Administration et généralités—

1. Administration centrale, y compris une contribution au Conseil canadien des ministres des ressources d'un montant égal à la moitié de la contribution globale des provinces mais n'excédant pas \$55,000 et des subventions d'un montant total de \$145,000 aux fins de recherches sur le Nord et pour des expéditions de recherches scientifiques dans les régions septentrionales, \$1,817,000.

1b. Administration centrale—Pour étendre l'objet du crédit 1^{er} du budget principal de 1965-1966 afin de comprendre la subvention prévue au détail des affectations et visant à porter la contribution maximum au Conseil canadien des ministres des ressources à un montant ne dépassant pas \$76,919 et pour assurer un montant supplémentaire de \$125,719.

5. Subventions aux provinces, conformément aux accords conclus, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le Canada et les provinces, pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources, \$6,665,000.

10. Versement aux provinces, conformément aux accords conclus, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le Canada et les provinces, de sommes égales à la moitié des sommes réellement dépensées par ces provinces pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique, \$75,000.

12b. Subventions aux termes d'accords conclus en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques relativement à l'énergie électrique produite au moyen du charbon des provinces de l'Est au cours de l'année financière 1965-1966, \$1,800,000.